

COMMISSION CYCLISTE FSGT 34

REGLEMENT

Trophée des Cycloportives du Grand Sud FSGT 34

Article 1 – ORGANISATION

Le Trophée des Cycloportives du Grand Sud FSGT 34

porte sur **5** épreuves cycloportives inscrites au calendrier 2020 des courses FSGT 34 :

Dimanche 2/02	Perpignan	Perpignan	Roussillon animation
Samedi 8/02	Perpignan	St Féliu d'Avall	Roussillon animation
Dimanche 23/02	Tour de l'Hortus	Valflaunès	Team Montagnac
Dimanche 29/03	La Montagnacoise	Montagnac	Team Montagnac
Lundi 1304	GP de Força Réal		Roussillon animation

Les cyclistes qui feront les grands parcours à Valflaunès et Montagnac seront classés sur le challenge des grands parcours et ceux qui feront les petits parcours à Valflaunès et Montagnac seront classés sur le challenge des petits parcours. Dans tous les cas, il faudra participer à au moins 3 épreuves du Trophée.

Article 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce challenge est ouvert à toutes et tous licenciés FSGT 34 affiliés à la commission cycliste de l'Hérault

Article 3 – MODALITES DE CLASSEMENT

3.1 Catégories retenues: Catégories d'âges, déterminées par rapport à l'année de naissance. Elles seront au nombre de 11, réparties comme suit :

Dames

W1 18 à 39 ans

W2 40 à 49 ans

W3 50 ans et +

Hommes

A 18 à 29 ans

B 30 à 39 ans

C 40 à 49 ans

D 50 à 59 ans

E 60 à 64 ans

F 65 et +

3.1 Attribution des points :

Les points seront attribués, suivant le classement scratch, de la manière suivante:

Le 1^{er} marque 1000 points puis de 10 en 10 points jusqu'au 10^{ième}

du 11^{ième} au 30^{ième}de 905 à 730 points.....de 5 en 5

du 31^{ème} au 50^{ème}de 806 à 730 points.....de 4 en 4

du 51^{ème} au 100^{ème}de 727 à 580 points.....de 3 en 3

du 101^{ème} au 300^{ème}de 578 à 184 points.....de 2 en 2

du 301^{ème} et +de 183 points jusqu'au dernier de 1 en 1.

Les exæquo seront départagés au bénéfice de l'âge, celui du plus âgé sera prépondérant.

3.3 Points Bonus :

Pour être classé au trophée, il faut avoir participé à au moins 3 épreuves.

Le classement général final du trophée prendra en considération pour chaque catégorie, l'addition des résultats points acquis dans les épreuves retenues, (cf. article 4 ci-après)

Article 4 – LISTE DES EPREUVES RETENUES

Parcours unique

- Grand Prix de Perpignan
- Saint Féliu d'Avall
- Grand Prix de Força Réal

Grands et petits Parcours

- Le Tour de l'Hortus
- La Montagnacoise

Article 5 - LES RECOMPENSES

Les 3 premiers de chaque catégorie

La proclamation officielle des résultats et la remise des récompenses du challenge auront lieu, lors l'assemblée générale de la commission cycliste FSGT.

Les récompenses seront remises aux lauréats uniquement.

Article 6 - GESTION DU CHALLENGE.

La gestion du challenge sera assurée par le Team Montagnac avec notamment le suivi du classement général provisoire et final du challenge et la coordination des différents efforts de promotion. Le classement provisoire ainsi que celui de chaque épreuve seront affichés sur le site du club ainsi que celui de la FSGT 34 vélo, ainsi que sur la page Facebook

Pour chaque épreuve, toute réclamation, doit être faite auprès de l'organisateur.

Article 7 - PROMOTION

La commission cycliste sera la seule à pouvoir utiliser dans leur communication le label et la mention « *Trophée des Cyclosporatives du Grand Sud FSGT 34* »

Article 8 - Modifications au règlement :

Le bureau de la commission cycliste se réserve le droit d'apporter des modifications au présent règlement en cas d'annulation ou d'ajout d'une ou de plusieurs épreuves ou en cas d'insuffisance de participants.